

/SA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-213 du 7 juin 1983

Chargeant le Camarade Paul Agossavi
AWANOU, Ministre de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-Publiques
de l'intérim du Camarade ZUL-KIFI
SALAMI, Ministre du Plan, de la Statis-
tique et de l'Analyse Economique pour
compter du 6 juin 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-211 du 6 juin 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 6 juin 1983.

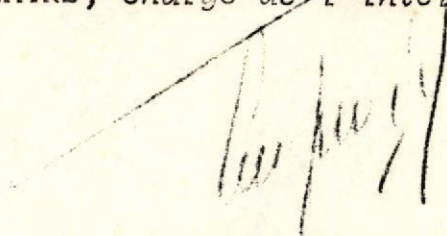
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 6 juin 1983, le Camarade Paul Agossavi AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade ZUL-KIFI SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 7 juin 1983

POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent, LE PRESIDENT DU COMITE PERMA-
NENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLU-
TIONNAIRE, chargé de l'intérim.


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SEC 4 CPC 2 SPD 2 PPC 2 MPSAE
MIEPSP 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfet 6 JORPB 1.-